

**COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT
DE
L'AERODROME DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE**

*

* *

Relevé des points traités

Réunion du 5 avril 2024

Etaient présents :

M. Devouge, Président, Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines
M. Barraud, Directeur des relations avec les collectivités territoriales, Préfecture des Yvelines
Mme Tersier, Cheffe du bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
Mme Magne, Adjointe à la cheffe du bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Représentants des usagers, personnels et exploitant de l'aérodrome :

M. Delatte – Groupe ADP, Directeur Adjoint du Bourget et des Aéroports d'Aviation Générale
M. Kaddouch – Groupe ADP
Mme Boulay – Groupe ADP
M. Boyer – Groupe ADP
M. Piquemal – Groupement des Usagers de l'Aérodrome de Saint-Cyr
M. Sourisse – GUAS (+ mandat de M. Foucher)
M. Combaluzier – GUAS

Représentants des collectivités locales :

Mme Brau – Maire de Saint-Cyr-l'École – CAVGP
M. Tourelle – Maire de Noisy-le-Roi – CAVGP
Mme Bouis – Adjointe Maire Bailly – CAVGP
M. Sanson – Adjoint Maire Fontenay-le-Fleury - CAVGP
M. Luce – Conseil Régional IDF

Représentants des associations de riverains de l'aérodrome et de protection de l'environnement :

M. Menon – Association Yvelines Environnement
Mme Rossi-Jaouen – France Nature Environnement
M. Baker – Association pour la Protection de la Plaine de Versailles
M. Bettinger – Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et Noisy
M. Périllon – Association des Amis du Grand Parc de Versailles
M. Duval – Association contre les Nuisances de Noisy-le-Roi et Bailly
M. Beaulaton – Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes

Personnes invitées :

M. Bouniol – DSAC Nord
M. Testard – Chef de la Circulation aérienne de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École
Major le Quilleuc – BGTA Toussus
PAF
M. Gallot – DDT 78
Mme Thiriet – DRCT – cheffe du BRG
Mme Nomikossoff – Groupe ADP
Mme Galopin – Groupe ADP

Le quorum étant atteint, la séance de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de M. Victor Devouge, Secrétaire général de la préfecture des Yvelines.

1. Approbation du procès-verbal de la CCE du 23 mars 2023

Le compte rendu de la CCE du 23 mars 2023 est approuvé à l'unanimité sans observation ou correction particulière sur son contenu.

M. Duval (AC2NB) fait part de sa satisfaction : pour la première fois, les documents de présentation ont été transmis à la Commission en amont de la réunion, conformément aux demandes maintes fois exprimées.

Sujets abordés lors de ce point inscrit à l'ordre du jour:

Le rôle de la CCE : En réponse à une demande de M. Menon (Yvelines Environnement) M. le Président précise les trois rôles clés d'une CCE : être consultée sur toute question relative à l'aménagement ou l'exploitation de l'aérodrome ; coordonner la rédaction des documents écrits formalisant les engagements de la CCE ; assurer le suivi des chartes de qualité de l'environnement.

Les membres de droit de la CCE : Toujours en réponse à une question de M. Menon, M. le Président indique qu'il s'agit des représentants des trois collèges dont la liste sera fournie en annexe du présent compte rendu.

La révision nécessaire d'un PEB obsolète : M. Menon souligne que le terrain de Saint-Cyr est celui qui a pris le plus de retard dans la révision de son PEB. M. le Président reconnaît cette situation. Tous les PEB sont actuellement à l'arrêt tant que les éléments méthodologiques d'élaboration n'auront pas été précisés par le groupe de travail en responsabilité de leur rédaction.

3. Présentation du bilan de l'activité du Comité de Suivi de la Charte

M. Tourelle, Maire de Noisy-le-Roi, Président du Comité de Suivi de la Charte, relate le contenu des deux réunions qui se sont tenues (22 septembre 2023, 26 mars 2024) pour « réanimer » l'activité du Comité en sommeil depuis quelque temps (*pour le contenu détaillé des réunions, cf les comptes rendus déjà diffusés*).

M. Tourelle souligne en particulier deux sujets importants qui ont retenu l'attention du Comité :

- La nécessité d'avoir une visibilité sur l'évolution du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) compte tenu d'une part de son ancienneté et d'autre part des projets urbains en préparation.

- Une meilleure information du Comité et de la CCE sur le projet de réalisation par ADP d'un Vertiport sur l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École.

En conclusion, M. Tourelle remercie l'ensemble des collègues pour leur présence ainsi que celle des autres acteurs qui ont participé aux réunions du CSC (DGAC, ADP), se félicite de la qualité des échanges observée lors des deux premières réunions et précise que le CSC se réunira environ tous les six mois.

2. Bilan de l'activité 2023 de l'aérodrome

Présentation par ADP

M. Delatte, adjoint au Directeur du Bourget et des aérodromes d'Aviation générale du groupe ADP, précise les éléments suivants :

- Une activité 2023 en décroissance (-13 %) qui s'explique pour l'essentiel par des raisons économiques et par des conditions météorologiques peu favorables de fin d'année. Cette décroissance touche toutes les activités (tours de piste, vols locaux, vols de voyage). Ce ralentissement d'activité est observé sur l'ensemble des aérodromes d'aviation générale.

A noter la chute de l'activité hélicoptères après le départ de l'aérodrome d'une société qui réalisait principalement des vols touristiques.

Par contre, le trafic ULM progresse légèrement, comme sur l'ensemble des terrains.

- Puis M. Delatte mentionne les éléments clés de l'activité de l'aérodrome : relance du CSC, déménagement du Musée Farman, travaux d'amélioration d'accès de l'aérodrome, travaux du Vertiport pour accueillir le e-Vtol, le Vélis Electric Tour, la préparation des JO 2024, l'audit aérobiodiversité (qui ne sera pas reconduit en 2024 pour une question de temps et d'organisation), l'enveloppe de 500 K€ mise à disposition par la Région et ADP pour financer les équipements atténuateurs de bruit (silencieux, hélices, etc.) des avions des aéroclubs.

→ *Questions et observations*

Elles ont porté principalement sur les sujets suivants :

- Les ULM : M. Duval (AC2NB) dénonce les ULM comme « les avions les plus bruyants, qui volent le plus bas et ne suivent pas forcément les trajectoires ».

Pour le GUAS, les ULM sont soumis aux mêmes règles de l'air que les avions, il n'y a pas de raison qu'un ULM se comporte différemment d'un avion plus lourd.

- Les objectifs de croissance de l'aérodrome : M. Beaulaton (ADECNA) interroge l'exploitant sur les objectifs d'activité de l'aérodrome : l'année 2019 serait-elle une référence ?

M. Delatte (Groupe ADP) précise qu'il n'a ni objectif de hausse ni objectif de baisse. Le niveau d'activité est lié à la capacité économique des élèves pilotes. Le GUAS précise qu'il en va de même pour les aéroclubs qui sont des associations à but non lucratif et qui visent plutôt une activité constante.

- Les choix d'investissements d'ADP : Les usagers font le constat que les investissements du Groupe ADP sont essentiellement orientés « côté ville » (travaux d'accès, infrastructures Vertiport...) au détriment des investissements « côté pistes » (durcissement des pistes) qui permettraient aux aéroclubs une plus grande stabilité du trafic et aux avions de s'élever plus rapidement. Le GUAS souligne la particularité de l'aérodrome de Saint-Cyr par rapport à Toussus-le-Noble : beaucoup de jeunes pilotes, moins sensibles que les pilotes plus âgés au renchérissement des coûts du pilotage mais plus ouverts sur l'extérieur et aux préoccupations environnementales. C'est pourquoi le GUAS regrette également certaines décisions de l'exploitant (le report de l'audit aérobiodiversité, la fermeture du Musée Farman) qui ne vont pas dans le bon sens.

- Les plages de moindre bruit : Le GUAS précise que les consignes concernant le respect des plages de moindre bruit (d'avril à octobre) ont été redonnées à l'ensemble de ses membres.

Présentation par la DSAC-Nord

→ Bilan des signalements et des actions engagées

• M. Bouniol (DSAC-Nord) détaille des résultats des signalements pour l'année 2023 :

56 signalements qui se sont traduits par 6 courriers de rappel et 1 dossier transmis pour procès-verbal d'infraction.

Les signalements concernent principalement la commune de Rennemoulin qui est à proximité du tour de piste (intégration de la piste 29 et proximité des départs vers le nord).

• Puis M. Bouniol dresse le bilan des sanctions depuis 3 ans : 2 dossiers en conseil de discipline (en attente de résultat), 2 dossiers en commission de discipline suivis de sanction, 1 lettre de rappel et 1 dossier en cours d'instruction.

→ *Les questions et observations*

Elles ont porté sur les sujets suivants :

• la représentativité de la CCE : L'AC2NB et l'ADECNA déplorent la représentativité insuffisante de la CCE du fait de l'absence de plusieurs communes concernées par la sortie ouest de l'aérodrome et qui sont survolées par un trafic intense d'avions (notamment Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, Villepreux). Il faut intégrer ces communes et réexaminer les critères de participation.

Par ailleurs, M. Duval (AC2NB) réclame une véritable cartographie opérationnelle du bruit qui fasse l'objet d'une information systématique des habitants des communes concernées.

M. le Président fait valoir que la composition de la CCE est fixée par le Code de l'Environnement. Il est nécessaire de fixer un périmètre des communes participantes qui soit opérationnel sauf à vouloir inviter toutes les communes du Département qui sont survolées. Par ailleurs, les EPCI qui siègent à la CCE représentent des territoires plus vastes que les simples communes directement concernées.

• Les retours des signalements : Des représentants d'élus et d'associations pointent la lassitude des riverains qui, faute de retours sur leurs signalements, déposent de moins en moins de plaintes. La DSAC précise qu'il lui est strictement interdit de communiquer sur les sanctions suite aux signalements.

Pour M. Duval (AC2NB), il ne s'agit pas de faire la chasse aux pilotes mais que le respect global des trajectoires s'améliore. Les riverains attendent une mesure des survols anormaux, des mesures de discipline au sein des clubs et des dispositions de protection (ex un « rond bleu » sur la zone ouest de Noisy-le-Roi).

→ Classement CALIPSO

• Le dernier inventaire des avions classés Calipso (mars 2024) est le suivant :

50 avions classés sur 74 avions d'aéroclubs. Les aéronefs sont pour l'essentiel classés en catégorie A et B : 23 A, 19 B, 5 C, 3 D.

Il y a 26 ULM basés à Saint-Cyr.

• Le GUAS précise qu'en fait tous les avions des aéroclubs faisant de la formation (une cinquantaine) sont classés Calipso. La différence entre 74 et 50 correspond à des avions qui sont dans des structures associatives mais qui ne font pas de la formation ou à des avions privés qui volent peu.

4. Présentation par la DSAC du bilan des survols de certaines communes

M. Bouniol (DSAC-Nord) présente sur une période de 7 mois des chevelus de plusieurs secteurs à proximité du tour de piste.

Ces chevelus sont issus d'extractions radars réalisées par l'outil mis au point par la DSAC et utilisé à Toussus-le-Noble pour suivre les survols des aéronefs sur les zones sensibles.

Ces chevelus montrent, en particulier sur Bailly-Noisy, des survols en dehors des trajectoires relativement importants, notamment à l'extrémité ouest de Noisy-le-Roi et dans le secteur Harmonie ouest. Sur la période, c'est 523 mouvements qui ont été répertoriés sur Bailly-Noisy, soit environ 400 mouvements d'aéronefs de Saint-Cyr, si on enlève les hélicoptères de service public (SAMU, Gendarmerie...).

La DSAC souligne que l'outil de la DSAC peut être utilisé comme un indicateur permettant un suivi des survols intempestifs sur les zones sensibles et comme un outil pédagogique à disposition des aéroclubs pour sensibiliser les pilotes.

M. Duval demande que ces chevelus soient suivis de manière périodique en CCE et discutées en Comité de Suivi de la Charte.

Le GUAS prend acte de la situation et fait observer que ces survols ne représentent toutefois que 1 % des mouvements. Proportion que conteste AC2NB car, pour M. Duval, il conviendrait de mettre à part les mouvements de tours de piste qui ne sont pas concernés.

Au terme de la discussion, M. le Président demande au CSC d'étudier les solutions à mettre en place au plan pédagogique pour améliorer le respect des trajectoires.

5. Impact de l'organisation des Jeux Olympiques sur le fonctionnement de l'aérodrome.

- Après avoir rappelé les principes qui ont guidé l'organisation de la sûreté et de la sécurité aériennes pendant cette période, la DSAC détaille l'application de ces principes à l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École :

- L'aérodrome est situé dans une zone interdite temporaire (ZIT) : l'activité aérienne ne pourra s'exercer que pendant les périodes de contrôle.

- Les deux itinéraires de desserte seront :

- . Pour l'itinéraire de sortie : sortie par le nord le long de l'autoroute A13 jusqu'au sud de Mantes.

- . Pour l'itinéraire d'arrivée : il se fera dans la continuité de l'itinéraire actuel le long de la N12.

- Pour les activités d'équitation qui se dérouleront dans le parc du Château de Versailles, il n'y aura aucune activité aérienne deux heures avant le début des épreuves jusqu'à 2 heures après la fin des épreuves.

Un tableau Excel est communiqué définissant par journée d'épreuves les horaires de début et de fin de contrainte.

- Le GUAS précise, outre les créneaux d'arrivée et de départ des avions, qu'il y aura des quotas imposant une volumétrie maximale d'avions à ne pas dépasser, ceci pour une question de sécurité.

L'activité de l'aérodrome sera amputée d'un tiers pendant cette période.

→ Questions

- Y aura-t-il des contraintes également pour les épreuves de cyclisme sur route ?
(M. Beaulaton – ADECNA)

Non, ce sera le même dispositif que celui appliqué pour Paris-Nice ou pour le Tour de France. Il n'y aura pas d'arrêt d'activité sur une longue durée. (réponse DSAC)

- Y aura-t-il un report des activités sur une autre période ? (M. Beaulaton – ADECNA)

Non, il y aura peut-être quelques rattrapages ponctuels mais la structure de bénévolat des aéroclubs et la typologie des élèves pilotes qui font des études ou travaillent font qu'il n'y aura pas de possibilité de rattrapage sur une autre période.

6. Points divers

Le projet d'aménagement urbain de Chaponval

- M. Tourelle, maire de Noisy-le-Roi, indique que le projet d'aménagement urbain de Chaponval se précise. La commune a fait l'acquisition, par l'intermédiaire de l'EPIFIF, du terrain en juillet 2023. Pour M. le Maire de Noisy, il est urgent de se réunir avec les services de l'Etat et la DGAC pour étudier comment concilier ce projet d'aménagement urbain avec l'activité de l'aérodrome puisque la localisation de Chaponval est sous la sortie nord de l'aérodrome, donc directement sous le tour de piste.

- M. Menon (Yvelines Environnement) souhaiterait vivement également que tous les acteurs qui ont une responsabilité dans ce projet et ses conséquences se mettent rapidement autour d'une table.

M. le Président est d'accord pour monter une réunion sur ce sujet.

L'accident de l'aéronef à Villejuif en secteur urbain

L'ADECNA demande si des mesures de prévention ont été tirées de l'accident de l'avion qui s'est produit en secteur urbain à Villejuif (décembre 2023).

La DSAC précise que l'enquête du BEA est toujours en cours. En règle générale, le BEA émet des recommandations dans ses rapports d'enquête.

Point sur le projet Vertiport et e-VTOL

Mme Nomikossoff (Groupe ADP) fait le point sur l'évolution du projet e-VTOL mené en collaboration avec Volocopter :

- Les travaux (terminal passagers, zones de poser des e-VTOL) sont bien avancés.

- Volocopter travaille pour obtenir la certification. La firme a lancé des vols tests qui comptent pour obtenir cette certification.

Si Volocopter obtient la certification pour les JO, dans ce cas le programme de vols pourra démarrer, notamment à Saint-Cyr. Le déroulement du programme de vols est très encadré tant du point de vue des itinéraires que de la volumétrie (maximum de 4 atterrissages et de 4 décollages) que du respect des règles de l'air édictées pour les JO.

Parallèlement, Volocopter travaille avec la DGAC et avec l'EASA pour obtenir la possibilité d'effectuer des vols non commerciaux sous laissez-passer avec uniquement un pilote d'essai, une volumétrie réduite et sans survol de zone habitée. Si la certification n'est

pas obtenue au moment des JO, le trafic sera donc très limité pendant l'été. Puis le programme se déroulera une fois obtenue la certification.

→ Questions et observations

- *En approche de l'aérodrome de Saint-Cyr, à quelle altitude seront les e-Vtol au-dessus des habitations ? Décollent-ils verticalement jusqu'à leur hauteur de croisière ? (M. Duval – AC2NB)*

Les e-VTOL seront entre 200 et 300 mètres de hauteur. On ne les fait pas voler plus haut car cela consommerait trop d'énergie électrique. Ils atteignent progressivement leur hauteur de croisière également pour des raisons de consommation d'énergie. (Mme Nomikossoff)

- *Est-il possible d'avoir un document officiel sur les caractérisations d'émissions sonores des e-VTOL ? (M. Duval – AC2NB)*

Des mesures effectuées à Pontoise par Bruitparif font état d'un niveau sonore de 65 dB(A). Mme Nomikossoff va se renseigner mais normalement ce document devrait pouvoir être communiqué.

- *Quel est l'intérêt de l'e-VTOL, notamment s'il ne sert qu'à transporter le pilote ? (M. Menon – Yvelines Environnement)*

Seul le pilote sera transporté lors des vols sous laissez-passer mais, une fois la certification obtenue, l'e-VTOL transportera des passagers. La 2^{ème} génération d'e-VTOL pourra transporter 4 passagers. Les usages de l'e-VTOL sont multiples : vols d'usage sanitaire (l'équivalent du SAMU allemand est le 1^{er} client de Volocopter avec plus d'une centaine d'appareils commandés), des usages civils et militaires. L'e-VTOL préfigure une nouvelle forme de mobilité décarbonée. La concurrence est rude sur ce marché (Etats-Unis, Chine, Brésil...). Le Groupe ADP a fait le choix de Volocopter car l'e-VTOL va permettre de prendre de l'avance alors même que les normes de certification européennes sont les plus exigeantes au monde. (Mme Nomikossoff)

- *Mme Brau, maire de Saint-Cyr-l'École, fait part de sa fierté à accueillir dans les Yvelines et sur l'aérodrome de Saint-Cyr cette nouvelle forme de mobilité. Elle interroge ADP sur la conduite autonome de l'e-VTOL qui avait été annoncée. Qu'en est-il ?*

Mme Nomikossoff confirme que l'e-VTOL est tout à fait capable de voler de façon autonome. Mais pour rassurer les populations et obtenir plus rapidement la certification, il a été décidé dans un premier temps d'obtenir la certification avec pilote.

* *
*

Au terme de la réunion, M. le Président remercie vivement les participants et lève la séance.

(La séance est levée à 16 heures 55).

Le secrétaire général
de la préfecture des Yvelines,
président de la CCE


Victor DEVOUGE